

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU C.I.A.S. HAUT VAL DE SEVRE DU JEUDI 5 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 27 février 2026, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Etaient présents :

Ayant voix délibérative :

Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGE, Régis BILLEROT, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Jean-Luc BARBIER, Christian BOUTIN, Nathalie LACROIX-PHILIPPE

N'ayant pas voix délibérative :

Nathalie CARTIGNY, Jérôme LARQUIER, Thierry COMBREAU, Florence MARSTEAU

Excusés et Pouvoirs : Laetitia HAMOT, Chantal ARDOIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Jean-François RENOUX

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et lit le compte-rendu du Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2026.

Le procès-verbal de la séance du 15 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 01-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE - VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2025

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD Les Rives de Sèvre ;
- Après avoir arrêté le Compte de Gestion ;

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2025, par section tarifaire comme suit :

Budget Fonctionnement :

2025	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 903 879.31 €	696 879.64 €	1 264 563.27 €	3 865 322.22 €
Total Produits	1 936 612.41 €	584 361.24 €	1 367 939.48 €	3 888 913.13 €
Résultat comptable	+32 733.10 €	-112 518.40 €	+103 376.21 €	+23 590.91 €
			Report à nouveau	-187 885.09 €
			Résultat à affecter 2025	-164 294.18 €

Budget Investissement :

Insuffisance d'autofinancement	- €
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	49 176.90 €
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	45 602.52 €
Groupe 3 Autres emplois	100.25 €
TOTAL DES EMPLOIS	94 879.67 €
Apport au fonds de roulement	55 413.21 €
Capacité d'autofinancement	43 700.95 €
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	48 160.03 €
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	54 111.90 €
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	4 320.00 €
TOTAL DES RESSOURCES	150 292.88 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	-

Florence MARSTEAU donne les précisions suivantes :

- Taux d'occupation de 97 % avec quelques difficultés en été et en fin d'année sur une chambre double ;
- Augmentation des charges salariales : 175 000 € en intérim et 1 poste administratif supplémentaire sur l'année ;
- Augmentation de la location de matériel médical ;
- En 2024, l'exercice était déjà excédentaire.

Jean-Luc BARBIER vote contre car le résultat « Dépendance » est largement déficitaire et estime que le Département ne fait pas son travail.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 vote contre (Jean-Luc BARBIER) et 2 abstentions (Jean-François RENOUX, Frédéric BOURGET)

- **ADOpte l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 ;**
- **APPROUVE le compte de gestion 2025 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 02-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

À la suite de la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2025, Le Président rappelle le résultat à affecter au titre de l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (1)	Report à nouveau 2025 (2)		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2025 (1+2)
	Report à nouveau excédentaire (Solde créditeur 110)	Report à nouveau déficitaire (Solde débiteur 119)	
+23 590.91 €	- €	-187 885.09 €	-164 294.18 €

Le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :
Affectation en report à nouveau (solde débiteur 119) : -164 294.18 euros

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'affectation des résultats 2025 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 03-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LES RIVES DE SEVRE - VOTE DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2026

Le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2025 est fixé comme suit :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2026

Section de fonctionnement :

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	480 150.00€	38 450.00 €	41 063.00 €	559 663.00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 179 741.25 €	651 041.05 €	1 023 791.18 €	2 854 573.48 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	281 861.00 €	8 436.00 €	90 853.00 €	381 150.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 941 752.25 €	697 927.05 €	1 155 707.18 €	3 795 386.48 €
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 881 602.00 €	566 443.13 €	1 291 296.00 €	3 739 341.13 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	46 200.00 €	23 570.00 €	37 000.00 €	106 770.00 €
Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	3 458.00 €	- €	4 667.00 €	8 125.00 €
TOTAL DES PRODUITS	1 931 260.00 €	590 013.13 €	1 332 963.00 €	3 854 236.13 €
RESULTAT PREVISIONNEL	-10 492.25 €	-107 913.92 €	177 255.82 €	58 849.65 €
Reprise résultat antérieur				-164 294.18 €
Résultats cumulés				-105 444.53 €

Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	84 006.65 €
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	289.00 €
13188	Subvention	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
	Total des ressources	84 295.65 €
	Prélèvement sur le fonds de roulement	0.00 €
	Total équilibre du tableau de financement	84 295.65 €
Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	- €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0.00 €
2154	Installations, matériel et outillages techniques	29 000.00 €
2181	Installation générales, agencement	1 000.00 €
	Total des emplois	61 800.00 €
	Apport au fonds de roulement	22 495.65 €
	Total équilibre du tableau de financement	84 295.65 €

Jean-Luc BARBIER vote contre car il ne valide pas le déficit prévisionnel ainsi que le recrutement d'un directeur adjoint.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 vote contre (Jean-Luc BARBIER) et 1 abstention (Frédéric BOURGET)

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 04-03-2026**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2025**

- Après avoir entendu les informations sur l'exécution du Budget de l'EHPAD La Croix D'Hervault ;

- Après avoir arrêté le Compte de Gestion ;

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de Monsieur JOLLIT, propose d'arrêter le total des dépenses réglées et des recettes réalisées à l'exercice 2025, par section tarifaire comme suit :

Budget Fonctionnement :

2025	Hébergement	Dépendance	Soin	Global
Total Charges	1 908 394.49 €	611 795.10 €	1 015 312.81 €	3 535 502.40 €
Total Produits	1 593 748.79 €	422 353.79 €	1 135 781.37 €	3 151 883.95 €
Résultat comptable	-314 645.70 €	-189 441.31 €	+120 781.37 €	-383 618.45 €
			Report à nouveau	-425 162.36 €
			Résultat à affecter 2025	-808 780.81 €

Budget Investissement :

Insuffisance d'autofinancement	-367 341.67 €
Groupe 1 Remboursement des dettes financières	27 412.20 €
Groupe 2 Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	25 407.42 €
Groupe 3 Autres emplois	- €
TOTAL DES EMPLOIS	420 161.29 €
Apport au fonds de roulement	- €
Capacité d'autofinancement	-
Groupe 1 Augmentation des capitaux propres	5 875.26 €
Groupe 2 Augmentation des dettes financières	33 846.30 €
Groupe 3 Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	- €
TOTAL DES RESSOURCES	39 721.56 €
Prélèvement sur le fonds de roulement	380 439.73 €

Jean-Luc BARBIER remarque au regard des chiffres la difficulté de l'établissement à avoir un taux d'occupation satisfaisant. Il réitère le manque de soutien du Département sur le volet « Dépendance ».

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 vote contre (Jean-Luc BARBIER) et 6 abstentions (Jean-François RENOUX, Frédéric BOURGET, Laurent BALOGUE, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Christian BOUTIN, Nathalie LACROIX-PHILIPPE)

- **ADOpte l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) 2025 ;**
- **APPROUVE le compte de gestion 2025 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 05-03-2026**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - AFFECTATION DES RESULTATS 2025**

Suite à la présentation et à l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et Dépenses (ERRD) 2025, le Président rappelle le résultat à affecter au titre de l'exercice 2025 :

Résultat d'exploitation de l'exercice 2025 (1)	Report à nouveau 2025 (2)		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2025 (1+2)
	Report à nouveau excédentaire (Solde créditeur 110)	Report à nouveau déficitaire (Solde débiteur 119)	
-383 618.45 €	- €	425 162.36 €	-808 780.81 €

Le Président propose d'affecter ce résultat comme suit :
Affectation en report à nouveau (solde débiteur 119) : -808 780.81 euros

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 vote contre (Jean-Luc BARBIER)

- **VALIDE l'affectation des résultats 2025 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 06-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - VOTE DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2026

Le Président expose à l'Assemblée :

En l'attente des notifications de dotations du Conseil Départemental et de l'ARS, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'année 2025 est fixé comme suit :

ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2026

Section de fonctionnement :

DEPENSES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	344 875.00 €	47 000.00 €	34 800.00 €	426 675.00 €
Groupe II : charges afférentes au personnel	1 295 962.00 €	571 275.00 €	924 094.00 €	2 761 331.00 €
Groupe III : charges afférentes à la structure	246 476.00 €	29 600.00 €	55 020.00 €	329 531.00 €
TOTAL DES CHARGES	1 857 313.00 €	647 875.00 €	1 013 914.00 €	3 519 102.00 €
RECETTES				
	HEBERGEMENT	DEPENDANCE	SOINS	TOTAL
Groupe I : produits de la tarification	1 546 480.00 €	429 211.00 €	1 089 829.00 €	3 065 520.00 €
Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation	80 600.00 €	23 450.00 €	12 000.00 €	116 050.00 €
Groupe III : produits financiers, exceptionnels et non encaissables	11 007.00 €	- €	- €	11 007.00 €
TOTAL DES PRODUITS	1 638 087.00 €	452 661.00 €	1 101 829.00 €	3 192 577.00 €
RESULTAT PREVISIONNEL	-219 226.00 €	-195 214.00 €	87 915.00 €	-326 625.00 €
Reprise résultat antérieur				-808 780.81 €
Résultats cumulés				- 1 135 405.84 €

Section d'investissement :

Ressources		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Capacité d'autofinancement	-
10222	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	1 816.44 €
13188	Subvention	-
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
	Total des ressources	33 616.44 €
	Prélèvement sur le fonds de roulement	330 706.56 €
	Total équilibre du tableau de financement	364 323.00 €

Emplois		Prévisionnel
N° de comptes	Libellés	
	Insuffisance d'autofinancement	315 523.00 €
165	Dépôts et cautionnements	31 800.00 €
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	-
2154	Installations, matériel et outillages techniques	12 000.00 €
2184	Mobilier	5 000.00 €
	Total des emplois	364 323.00 €
	Apport au fonds de roulement	-
	Total équilibre du tableau de financement	364 323.00 €

Jean-Luc BARBIER suggère aux administrateurs de dire « stop » car il n'est pas possible de poursuivre l'activité avec ce niveau de déficit cumulé. Il propose que les administrateurs poursuivent l'étude engagée et définissent un nouveau schéma d'accueil des personnes âgées sur la base suivante :

- Une augmentation des places de la résidence autonomie ;
- La création à Pamroux d'un établissement spécialisé (problème psychique, handicap) d'une quarantaine de places ;
- Une augmentation du nombre de places à l'Ehpad de la Crèche.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 2 votes contre (Jean-Luc BARBIER, Nathalie LACROIX-PHILIPPE) et 5 abstentions (Jean-François RENOUX, Frédéric BOURGET, Laurent BALOGÉ, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Christian BOUTIN)

- **APPROUVE l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 07-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ADHESION AU SERVICE MOBILITES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE DU CDG79

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment :

L'article L. 115-4, L. 421-1 et suivants,

L'article L. 422-1 et suivants,

L'article L. 452-25 et suivants.

Vu l'article 1er de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle » ;

Vu le décret n° 2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n° 3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n° 5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle ;

Le Président présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Le Président propose à l'assemblée de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE le Président à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres ;**
- **AUTORISE la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la collectivité.**

Délibération N° 08-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ADHESION A L'ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Monsieur le Président expose,

Dans le cadre des actions collectives prévues pour l'année 2026 et notamment celle concernant le projet « vacances pour tous », il convient d'adhérer à l'association Vacances Ouvertes pour un montant de 250 €.

L'adhésion permet au CIAS d'avoir une aide méthodologique au montage de projet et de prétendre à une aide financière versée sous forme de chèque vacances.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE l'adhésion à l'association Vacances Ouvertes pour un montant de 250 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 09-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – CONVENTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE DU SAINT-MAIXENTAIS (AISM)

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.123-6 et suivants relatifs au fonctionnement des centres communaux et intercommunaux d'action sociale ;

Vu le projet de territoire 2021-2027 de la Communauté de communes Haut Val de Sèvre, intégrant parmi ses enjeux le développement de la solidarité et de l'insertion professionnelle ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 relatif aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens;

Considérant que l'Association Intermédiaire du Saint-Maixentais (AISM) exerce depuis plusieurs années, sur le territoire, des missions d'insertion sociale et professionnelle au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi ;

Considérant que l'AISM porte, à son initiative et sous sa responsabilité, une activité d'Association Intermédiaire ainsi que des chantiers d'insertion, notamment tournés vers la rénovation du petit patrimoine rural non protégé, actions conduites depuis 2002 ;

Considérant que le CIAS contribue au développement local des actions d'insertion par l'activité économique et souhaite poursuivre le partenariat engagé avec l'AISM ;

Vu le projet de Convention CIAS–AISM 2026, annexé à la présente délibération, définissant les engagements réciproques des deux parties, notamment :

- les missions exercées par l'AISM ;
- la participation du CIAS aux actions menées ;
- la participation financière du CIAS pour un volume conventionné de 27 équivalents temps plein pour l'année 2026, pour un montant de 41 850 €, sous réserve de l'inscription des crédits au budget ;
- les modalités de versement, de suivi et d'évaluation ;
- les conditions de résiliation et de contrôle des justificatifs.

Le Conseil d'Administration, oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE la Convention de partenariat CIAS–AISM 2026, jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 41 850 € pour l'année 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à son exécution.**

Délibération N° 10-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RESIDENCE AUTONOMIE LE SOLEIL D'OR – ACTUALISATION DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES

Vu la délibération N° 15-12-2025 validant la révision des redevances mensuelles pour l'année 2026 et validant une organisation avec la suppression de postes de veilleurs de nuit et son remplacement par un système de téléassistance ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les documents encadrants le séjour au sein de la résidence autonomie Le Soleil d'Or pour tenir compte de la nouvelle organisation depuis le 1^{er} janvier 2026.

Les documents modifiés entreront en application à compter du 1^{er} mars 2026.

Ils seront remis aux résidents et communiqués à l'ensemble du personnel et bénévoles intervenant au sein de la résidence autonomie Le Soleil d'Or.

La présente délibération a pour objet d'approuver le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Le Soleil d'Or, ci-annexés.

Jean-Luc BARBIER suggère de prévoir une mention sur le traitement des logements contre les nuisibles.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement de la résidence autonomie Le Soleil d'Or actualisés, qui prendront effet au 1^{er} mars 2026 et pourront être modifiés par décision du conseil d'administration ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Délibération N° 11-03-2026

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – RAD – ACTUALISATION DES DOCUMENTS DU SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE

Vu la délibération N° 14-12-2025 validant la révision des tarifs et la composition des repas du service de restauration à domicile pour l'année 2026 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le règlement intérieur et les documents organisationnels du service de restauration à domicile ;

Considérant que les documents encadrant la prestation de la restauration à domicile nécessitent une actualisation pour tenir compte :

- de l'évolution des modalités de livraison,
- des précisions sur la nature de la prestation rendue aux usagers,
- des ajustements concernant les modalités de choix des repas ;

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les documents encadrants la prestation de restauration à domicile, portant sur :

Les conditions d'exécution de la prestation

Afin d'intégrer les modalités réelles de livraison, les plages horaires, les possibilités d'adaptations spécifiques, les conditions en cas d'absence ou d'empêchement de l'utilisateur, ainsi que les obligations réciproques entre le CIAS et l'utilisateur.

La nature de la prestation

Afin de préciser l'étendue exacte de la prestation fournie (livraison de repas cuisinés, conditions de conservation, modalités techniques).

Le choix des repas

Afin d'actualiser les options proposées aux usagers, les possibilités de régimes et textures adaptés, et les conditions d'enregistrement des préférences.

Les autres articles du document restent inchangés.

Les documents modifiés entreront en application à compter du 1^{er} mars 2026.

Ils seront remis aux usagers et communiqués à l'ensemble du personnel intervenant au service de restauration à domicile.

La présente délibération a pour objet d'approuver le contrat de prestation, le règlement intérieur du service de livraison de repas à domicile et leurs annexes actualisées, ci-annexés.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE le contrat de prestation du service de livraison de repas à domicile et ses annexes actualisés, qui prendront effet au 1^{er} mars 2026 et pourront être modifiés par décision du conseil d'administration ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Questions diverses

- Attribution de marché relatif aux véhicules du service de Restauration A Domicile
- Offre de logements temporaires
- Bilan d'activités 2025

Lors de la présentation du bilan, Jean-Luc BARBIER souhaite un affichage des coûts par service.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21h00.

Le Président,

Daniel JOLLIT



Le secrétaire de séance,

Jean-François RENOUX

